

Le 5 mai 2009 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur GRANDEMANGE Julien excusé représenté par LEGRAND Philippe, de Monsieur KRIF Laurent excusé représenté par Madame GIRARD Francine et de Monsieur PORGEON Mathias excusé représenté par Monsieur LAUDY Franck.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et Madame LECLERE souhaite savoir par rapport à l'augmentation du prix de l'eau si la SAUR va effectuer un relevé intermédiaire avant son application. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après consultation de la SAUR, aucun relevé ne sera fait. Le prix sera au prorata. Il faut donc retirer la remarque concernant le relevé intermédiaire.

Madame GIRARD Francine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux courriers reçus de Mademoiselle Valérie MICHEL et de Monsieur Jean-Christophe WOLFF faisant part de leur souhait de démissionner de leur mandat de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire va transmettre leur courrier à Monsieur le Préfet afin de l'informer de leur décision.

Dél 2009/40 – DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui présente un droit de préemption concernant une propriété cadastrée E 808 de 2 a 19 ca et E 400 de 1 a 65 ca appartenant à Messieurs BARBELIN Philippe, Camille, Arnaud et Nicolas sise 2 Rue de la Porte à la Barre à CORMICY pour un montant de 140 000 € + la commission d'agence d'un montant de 11 000 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption.

Dél 2009/41 – REQUALIFICATION DU PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de requalifier le projet de réhabilitation du presbytère. Le Département apporterait alors une aide à la réhabilitation des locaux. Le bâtiment requalifié accueillerait les permanences des différents services sociaux, l'ADMR, les actions de formation envers les jeunes, les ateliers informatiques des associations (dont le 3ème âge), les différentes permanences des services de l'état. Il serait donc souhaitable de créer une salle informatique dédiée aux TICE pour un public multigénérationnel.

Il pourrait y être organisé des formations et des visio-conférences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Dél 2009/42 – RETROCESSION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes en date du 25 mars 2009 a pris une délibération n°17/2009 pour réaffecter les locaux de l'école maternelle, rue de l'hospice à la Commune. Le Conseil Municipal se félicite de cette rétrocession.

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE : CREATION DE 2 MICRO-CRECHES

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec des responsables de la MSA, de la CAF et du pédiatre du Conseil Général accompagné de Madame Lantenois et de Mr Motto, architecte). Lors de cette rencontre, il est apparu nécessaire de réaliser 2 micro-crèches du fait de la proximité des villages de l'Aisne et des besoins de garde dont une serait réservée aux cormiciens. Une présentation des plans réalisés par Monsieur MOTTO est faite par Monsieur DECAUDIN. Des personnes compétentes mènent le projet qui sera dédié pour 1 à l'intercommunalité et 1 réservée à CORMICY.

Les interlocuteurs sont sensibles à la qualité des locaux mis à leur disposition. Ils répondent aux normes pour une véritable crèche.

Monsieur GROSJEAN pense qu'il faudrait prévoir un portail de 3.50 m au lieu de 2 m afin que des engins puissent passer en cas de besoin.

Monsieur COLLIN Intervient sur le sol souple pour que ne soit pas réitérer la même erreur que pour le pôle maternel.

Dél 2009/43 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des plans de financement établis pour la création de 2 micro-crèches sur la Commune de Cormicy.

Le montant prévisionnel est de 368 102,00 € HT

Le financement sera assuré par une subvention escomptée du Conseil Général sur une dépense subventionnable de 344 102,00 € HT, par une subvention de la CAF et par nos fonds propres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la réalisation pour 2009 de ces travaux

Approuve le financement présenté par Monsieur le Maire

Demande l'inscription du dossier au programme 2009 du Conseil Général et sollicite une subvention de 37,68 % (taux majoré: projet à vocation intercommunale).

Dél 2009/44 – CONTRAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un acte d'engagement pour le contrat de maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour confier les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle. Cette convention serait passée avec l'architecte, Monsieur MOTTO Alain (Villers-Franqueux) qui a effectué l'avant-projet, Mr le Maire précise qu'il souhaite ajouter une clause suspensive en cas de non obtention des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la clause suspensive.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la commission "bâtiments" s'est réunie récemment et qu'il a été décidé de demander des devis pour la réfection des peintures des "chiens assis" et des fenêtres de la Mairie. Les devis sollicités devront faire apparaître " parties : Chiens assis, fenêtres de la façade principale et fenêtres latérales et arrières.

Des devis ont été demandés et sont en cours d'étude.

Dél 2009/45 – POSE D'UN PARE-BALLON A LA MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui présente 3 devis pour la pose d'un pare-ballon à la Maison des Jeunes de 4 mètres de haut et 12 mètres de long.

Gomat et Valco : 853.94 € TTC

CAMIF : 1222.25 € TTC

Atout Peinture : 1085.37 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de choisir la Société Gomat et Valco.

Dél 2009/46 – NOUVELLE NOMINATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire propose que Monsieur WOLFF, conseiller municipal démissionnaire, soit remplacé en tant que suppléant à la Communauté de Communes de la "Petite Montagne".

L'assemblée désigne Madame GIRARD pour le remplacer.

Le Conseil Municipal propose Monsieur LEGRAND Philippe à la Communauté de Communes pour remplacer Mr Wolff au sein du Syndicat Mixte du Mont d'Hor.

Dél. 2009/47 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT M49

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49 (tome II, titre 3, chapitre 5)

Après avoir approuvé le 31 mars 2009, le compte administratif 2008 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 19 433,84 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de -21 886,03 €

Un solde de restes à réaliser de 0 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 19 433 €

vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2008, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009, décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) = 0 €.

Dél. 2009/48 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT M14

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5)

Après avoir approuvé le 17 mars 2009, le compte administratif 2008 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 184 249 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de 121 811, 14 €

Un solde de restes à réaliser de – 323 279 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 201 468 €

vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2008,
considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,
décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif de l'exercice 2008 le résultat
comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068)

Financement de la section d'investissement 201 468 €

report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) = 0 €.

Dél 2009/49 - TRANSFERT DE CREDITS

Suite à la vente du tracteur Iseki, Le comptable du Trésor demande de régulariser l'actif de la commune pour une valeur de 9568.00 euros comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE 675/042 : 20 591,59 €	DEPENSE 192/040 : 11023,59 € 4581 : 76092 €
RECETTE 775 : 9568 € 776/042 : 11023,59 €	RECETTE 21571/040 : 20591,59 € 024 : 9568 € 4582 : 76092 €

Dél 2009/50 – VENTE DE COPEAUX DE BOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui explique à l'assemblée que Madame CORPART Sylvie serait intéressée par des copeaux de bois qui ont été récupérés suite à l'élagage des arbres de la commune. Les agents techniques ont pris ce dont ils avaient besoin et il en reste 15 m3.

Après s'être renseignée, Madame GIRARD annonce que le prix du marché est de 24 € le m3 et propose un prix de vente de 12,50€ le m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

Dél 2009/51 - SIEM : EXTENSION DU RESEAU RUE DES MYOSOTIS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur COLLIN qui présente un projet de convention établi par le SIEM pour une extension du réseau rue des Myosotis.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEM.

Dél 2009/52 – DEPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR FAUBOURG DE SAPIGNEUL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLLIN qui fait part à l'assemblée que suite au courrier reçu du SIEM pour le déplacement d'un transformateur Faubourg de Sapigneul devant le cimetière, il a demandé que ce dernier soit déplacé. Le seul emplacement possible est sur le côté du cimetière pour des raisons esthétiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le transformateur soit installé sur le côté du cimetière.

Dél 2009/53 – TICKETS RESTAURANT

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui explique que suite au recrutement en CDD de Monsieur HUGOT Yves, il serait souhaitable de lui attribuer les tickets restaurant comme au reste du personnel communal.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, d'attribuer les tickets restaurant à Monsieur HUGOT à compter du 6 avril 2009.

Dél 2009/54 - REFACTURATION A LA COMMUNE DES FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ECLAIRAGE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes pour le transfert des différents contrats liés aux locaux de l'ancienne école maternelle (EDF, Gaz et SAUR...) afin de finaliser la rétrocession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Dél 2009/55 – ASSEMBLEE NATIONALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de réhabilitation des logements attenants à l'ancienne école maternelle.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité en tant que président du CCAS une subvention parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale.

Monsieur Jean-Claude THOMAS, Député de notre circonscription a présenté le dossier, une subvention de 20 000 € serait sollicitée dans le cadre de ce programme de réhabilitation des 2 logements.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LECLERE demande s'il ne faudrait pas prendre un arrêté municipal afin d'interdire la tradition du 1^{er} mai suite aux multiples dégradations qui ont été commises sur la commune.

Monsieur DECAUDIN est d'accord pour prendre ce type d'arrêté si cela peut calmer les choses mais il rappelle que les personnes qui ont subi des dégradations doivent absolument porter plainte auprès de la gendarmerie pour que des suites soient données.

Monsieur DECAUDIN fait part de son intention de prendre également un arrêté d'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.

Monsieur LAUDY informe l'assemblée que l'inauguration du pôle maternel aura lieu le 12 juin 2009 à 17h30.

Monsieur GROSJEAN précise les dates de la Roc'ado (le 10 mai) qui aura lieu sur la commune comme chaque année.

Madame LANTENOIS fait part d'une réunion du syndicat scolaire du Mont d'Hor qui a eu lieu concernant les travaux du carrefour de Saint-Thierry qui ont commencé le 4 mai et qui vont durer 6 mois afin d'améliorer la circulation des autocars scolaires dans la commune de Saint-Thierry. Elle souligne que cela risque d'occasionner quelques retards dans les transports scolaires.

Madame GIRARD informe l'assemblée que Monsieur LEBLOND, artisan peintre décorateur souhaite s'installer sur la commune et voudrait bien inclure le nom de la Commune dans son enseigne : DECOR'MICY. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal est favorable.

Madame GIRARD informe les membres présents que la commune va acheter des tee-shirts pour les agents techniques pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Madame GIRARD fait part à l'assemblée de la demande de la CCI d'établir un marché sur la commune de Cormicy et indique qu'un sondage va paraître dans le prochain « Sourire ».